



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(VVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Anne BARRÉ, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, M. Maurice IMBARD.

**Absents excusés** : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN jusqu'à son arrivée à 20h20 (après l'adoption des procès-verbaux des séances des 6 juillet et 7 septembre 2022), M. Henri LANCELIN pouvoir à Mme Marie Laure CAILLON, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Christine GOSELIN, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Freddy CLAIREMBAULT pouvoir à Mme Jessica BULLIER, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, M. DEGROOTE pouvoir à M. Frédéric BUONO

**Secrétaire**: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2022/09-2/3 - OBJET : Revalorisation des taux horaires des intervenants contractuels dans le secteur de l'animation**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance (SMIC) à compter du 1<sup>er</sup> août 2022,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**DELIBERE**

**Article 1 : Décide à l'unanimité** de revaloriser la rémunération des intervenants contractuels dans le secteur de l'animation de la façon suivante :

Fonction et diplôme	Par référence au montant de base
Animateur non diplômé ( <b>montant de base</b> )	Montant du SMIC + 5 %
Animateur stagiaire ayant effectué un stage théorique ou pratique du BAFA	+ 2%
Animateur diplômé BAFA ou titulaire d'un CAP Petite Enfance	+ 5%
Instituteurs/Professeurs des Ecoles effectuant des activités périscolaires (hors études surveillées)	+ 5%
Animateur spécialisé (activités techniques, culturelles) titulaire du BAFA	+ 7%
Animateur titulaire du BAFA responsable d'un Centre de loisirs ou d'un centre de vacances accueillant au plus 50 enfants	+ 7%
Directeur diplômé titulaire du BAFD responsable d'un Centre de loisirs ou d'un centre de vacances accueillant au moins 51 enfants	+ 10%
Accompagnateurs scolaires	+ 58,58%
Intervenants lors des stages « découvertes » titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option Sport pour Tous (BEESAPT) pendant le déroulement du stage (hors temps d'animation et de déjeuner où ils seront rémunérés sur la base des Animateurs diplômés BAFA)	+ 120%

**Article 2 : Dit** que les taux de rémunérations figurant dans le tableau ci-dessus seront révisés en fonction de chaque revalorisation du SMIC.

**Article 3 : Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 012 du budget, et applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : - 5 OCT. 2022  
et par publication en ligne le : - 5 OCT. 2022

Pour extrait certifié conforme

Saint-Cyr-l'École,  
le : - 5 OCT. 2022

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Revalorisation des taux horaires des intervenants contractuels dans le secteur de l'animation

---

Date de transmission de l'acte : 05/10/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 05/10/2022

---

Numéro de l'acte : 2022-09-2-3 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20220929-2022-09-2-3-DE

---

Date de décision : 29/09/2022

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.2. Personnel contractuel